

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 45 (1861)

Vereinsnachrichten: Mission scientifique du Japon

Autor: Frey-Hérosée, F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MISSION SCIENTIFIQUE DU JAPON.

**Correspondance du Bureau de la Société Suisse
avec le Département fédéral du commerce et des péages.**

(Voir ci-devant, pages 21, 22 et 25.)

Berne, le 9 août 1861.

LE DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DU COMMERCE ET DES PÉAGES

à M^r le docteur J. Delaharpe,
président de la Société helvétique des sciences naturelles, à Lausanne.

Très honoré Monsieur !

Il est peut-être déjà à votre connaissance que dans sa dernière session, la haute Assemblée fédérale a voté un crédit de fr. 100,000 destiné à couvrir les frais d'une mission diplomatique suisse qui doit se rendre au Japon pour y conclure un traité d'amitié et de commerce avec le gouvernement de ce pays. Actuellement le Département fédéral du commerce et des péages s'occupe des préparatifs nécessaires afin que la Légation puisse partir à la fin de janvier 1862.

Les motifs de cette décision se trouvent exposés en détail dans le message (dont ci-joint quelques exemplaires) du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale. Il y est aussi fait mention de l'avantage qu'il y aurait à ce que les sciences et les arts fussent représentés dans la mission.

Dans sa séance du 7 août courant, le Conseil fédéral a autorisé le Département à communiquer à la Société helvétique des sciences naturelles, lors de sa prochaine réunion annuelle, qu'il verrait volontiers que quelques savants et artistes suisses fussent mis en position de se joindre à la Légation. Il est vrai que les ressources allouées ne permettent pas à la Confédération de faire dans ce but des sacrifices pécuniaires, mais le Conseil fédéral serait disposé à accorder à des représentants suisses des sciences et des arts une position honorable auprès de la Légation, à condition de s'engager à se soumettre entièrement au règlement à émettre pour celle-ci, et de prendre à leur compte les frais de voyage et de séjour.

Le haut intérêt qu'offre un voyage et un séjour au Japon, surtout pour une personne qui, attachée à une mission diplomatique, jouit de facilités particulières, saute aux yeux de chacun. L'on ne peut donc pas douter que des savants et des artistes ne rapportent de riches collections d'une expédition entreprise dans de telles circonstances. La durée du voyage, y compris le séjour au Japon et aux points intermédiaires, sera probablement de dix à douze mois. L'on évalue pour une seule personne les frais d'allée et de retour, non compris ceux de séjour, approximativement de 12 à 14,000 fr.

Si, comme on l'espère, la Société helvétique des sciences naturelles partage la manière de voir de l'autorité fédérale au sujet de l'opportunité de l'adjonction de quelques savants et artistes à la mission au Japon, et veut bien se charger de prendre l'initiative et le patronage d'une telle coopération, l'on ne pourrait douter de la réussite, car la considération dont la Société jouit en Suisse lui permettra de réunir les ressources nécessaires sans grandes difficultés. Les personnes désireuses de prendre part à l'expédition devraient être annoncées au Département du commerce et des péages suffisamment d'avance, pour qu'il pût les proposer au Conseil fédéral qui s'est réservé de décider à ce sujet.

Il est d'usage qu'en se présentant pour la première fois au Japon, une Légation offre au gouvernement japonais des présents de nature à donner une idée du pays qu'elle représente et de son état de civilisation. La Suisse ne peut pas déroger à cette coutume. La Confé-

dération contribuera dans une mesure convenable aux frais causés par là, et l'on a déjà fait des démarches auprès des gouvernements cantonaux pour obtenir leur concours et celui du commerce et de l'industrie suisses. Maintenant l'on verrait avec satisfaction que la Société helvétique des sciences naturelles fût disposée à s'associer à l'expédition aussi sous ce rapport. L'on recevrait avec plaisir spécialement la collection des mémoires de la Société helvétique des sciences naturelles, et serait reconnaissant si quelques-uns des nombreux amateurs d'histoire naturelle qui en sont membres voulaient bien offrir une collection classée des produits les plus intéressants de la nature en Suisse. Des ouvrages scientifiques de savants suisses seraient aussi bien accueillis. Le Département ajoute que les présents que l'on voudrait bien transmettre devront être prêts au plus tard à la fin d'octobre prochain, attendu que pour leur transport on a choisi la route du Cap de Bonne-Espérance, ce qui oblige à les envoyer trois mois avant le départ de la Légation.

Veillez, très honoré Monsieur le Président, avoir l'obligeance de donner connaissance de ces ouvertures à la Société des sciences naturelles dans sa prochaine réunion annuelle, et prendre auprès de celle-ci l'initiative d'une décision favorable, pour la prompt communication de laquelle le Département vous serait bien reconnaissant.

Agréer, très honoré Monsieur, les assurances de notre considération très distinguée.

Le chef du Département,

F. FREY-HÉROSÉE.

P.S. A titre de renseignement nous joignons à la présente un exemplaire de la circulaire sur le même objet, qui part aujourd'hui à l'adresse des gouvernements cantonaux.

Lausanne, le 26 août 1861.

LE BUREAU DE LA SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DES SCIENCES NATURELLES
AU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DU COMMERCE ET DES PÉAGES.

Monsieur le Président!

Votre honorée du 9 août nous fait part du désir que vous avez de voir quelques savants ou naturalistes se joindre à la mission que la Confédération envoie prochainement au Japon. Ces députés de la science seraient placés sous le patronage de l'ambassade et la Société helvétique des sciences naturelles est appelée à examiner ce qu'elle pourrait faire, soit par des subventions pécuniaires, soit par des recommandations, soit par des cadeaux, en faveur de cette intéressante entreprise. Le Conseil fédéral se réserve le choix des personnes appelées à remplir cette délégation scientifique.

La Société suisse des sciences naturelles remercie le haut Conseil fédéral de la confiance qu'il lui témoigne dans cette occasion, ainsi que de l'intérêt dont il fait preuve en faveur de l'avancement des sciences physiques. Double motif pour cette Société de donner à la proposition du Conseil fédéral toute l'attention qu'elle réclame.

La Société ne croit pas devoir, pour le moment, proposer aucun savant à l'acceptation du haut Conseil fédéral, de crainte, en le faisant, de contribuer à une décision précipitée. Nous connaissons sans doute plusieurs suisses très capables de remplir pareille mission; mais nous ne les connaissons pas tous, et tandis que nous proposerions l'un de ceux qui peut-être refuseraient de s'en charger, nous pourrions oublier les personnes les mieux disposées ou les mieux qualifiées.

Dans le choix du délégué scientifique, il importe d'ailleurs d'avoir grandement égard à l'accueil qu'il trouvera auprès des populations, des autorités ou des associations locales. Faute de cela il pourrait arriver qu'un savant, en faveur dans le nord de la Suisse, rencontrât peu de sympathie dans la Suisse française, et vice versa. Tel qui trouvera aisément des subventions à Neuchâtel n'en obtiendra peut-

être pas à Genève ou ailleurs. Il se peut faire encore que l'un de nos compatriotes, auquel on ne songe pas, soit disposé à partir pour le Japon, à ses périls et risques, sans réclamer aucune subvention.

La Société suisse des sciences estime dès lors que le meilleur moyen d'atteindre le but serait de donner à la proposition du Conseil fédéral la plus grande publicité possible par la voie des journaux et d'attendre les offres que cette publicité ferait surgir.

Il ne s'agit pas seulement pour nous de concourir à trouver les hommes capables, nous sommes encore invités à leur procurer les moyens de remplir leur mission. Ces moyens sont de deux sortes : des *cadeaux* et de l'*argent*.

Les cadeaux que nous pouvons faire se réduisent malheureusement à peu de chose. La Société possède une collection de *Mémoires*, in-quarto, avec planches, rédigés partie en français, partie en allemand. Elle met avec empressement cette collection scientifique à la disposition du Conseil fédéral.

La Société ne possède pas de collections d'histoire naturelle. Fût-elle en mesure d'en rassembler, il lui paraît impossible de le faire dans le délai (fin d'octobre) fixé par le Conseil fédéral. Avant de rassembler les matériaux, de les disposer, étiqueter, emballer, etc., il faudrait les découvrir quelque part et procurer les fonds nécessaires à leur acquisition ; démarches qui exigeraient beaucoup de temps sans peut-être aboutir selon nos désirs.

Quant aux subventions pécuniaires, la Société helvétique des sciences naturelles n'est pas en mesure de les procurer ni de les provoquer. Elle-même ne possède pas de fonds. Les Sociétés cantonales avec lesquelles elle correspond sont dans la même position qu'elle. Dès qu'il s'agira de cotisations pécuniaires, chacun des souscripteurs mettra probablement pour condition de sa bienfaisance la garantie d'une part proportionnelle aux objets d'histoire naturelle rapportés par la mission. La Société n'est pas en mesure de prendre de semblables engagements vis-à-vis des donateurs.

Telles sont, Monsieur le Président, les différentes réflexions auxquelles l'assemblée de la Société s'est arrêtée et que son Bureau a été chargé de vous communiquer de sa part.

Veillez agréer l'assurance de notre parfaite considération et de notre profond respect.

Pour le Bureau :
Le Président de la Société pour 1861,
J. DELAHARPE.

Berne, le 6 septembre 1861.

LE DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DU COMMERCE ET DES PÉAGES
au Bureau de la Société helvétique des sciences naturelles, à Lausanne.

Messieurs,

Dans votre honorée missive du 26 août écoulé, vous répondez à l'invitation que, sous date du 9 août, le Département fédéral du commerce et des péages vous avait fait parvenir, dans le but d'engager la Société helvétique des sciences naturelles à prendre l'initiative d'une participation des sciences et des arts à l'expédition suisse au Japon.

On voit par cette réponse que la Société prend un vif intérêt à l'entreprise, mais aussi que, dans son assemblée générale, il a été élevé nombre d'objections contre une telle initiative. Or le Département regretterait vivement que ces objections eussent pour résultat d'empêcher les sciences et les arts de prendre part à l'expédition au Japon, et que l'on ne profitât pas de l'occasion, si rare en Suisse, de faire un voyage scientifique sous la protection d'une Légation. Aussi a-t-il cru devoir revenir à la charge en vous donnant d'ultérieurs renseignements, et vous prier instamment de bien vouloir examiner s'il ne serait pas possible, et si la position de la Société helvétique des sciences naturelles, soit de son Bureau, ne lui permettrait pas de s'occuper directement et sérieusement de cette affaire.

Afin d'éviter tout malentendu, le Département doit expliquer ici qu'en annonçant dans sa lettre du 9 août que le Conseil fédéral s'est

réservé de décider sur les personnes qui lui seraient proposées, il n'entendait pas dire que le Conseil fédéral voulût faire un choix. La réserve avait trait uniquement à l'approbation que le Conseil fédéral doit donner aux personnes désignées, afin d'obtenir entre les membres de la Légation l'harmonie nécessaire. Une décision à cet égard était d'autant plus indispensable, qu'on pouvait prévoir le cas où il se présenterait plus de postulants qu'il ne serait possible d'en admettre, et que la Société ne se serait pas chargée volontiers de choisir entre eux.

Si le Conseil fédéral a préféré remettre à la Société helvétique des sciences naturelles le soin d'engager des savants et des artistes à prendre part à l'expédition au Japon, plutôt que de s'occuper lui-même de la chose ou de prier les gouvernements cantonaux de s'en charger, c'est principalement que ni lui, ni la plupart des gouvernements cantonaux n'ont d'organes qui leur rendent possible de communiquer directement avec les institutions scientifiques et les savants, ou même de les connaître. Or la Société helvétique des sciences naturelles possède précisément ces organes, dans ses sections cantonales et locales qui connaissent parfaitement les forces et ressources dont peuvent disposer les cantons, les sociétés scientifiques, les musées, les savants et les artistes.

L'on peut admettre que nos musées suisses, entr'autres, seraient disposés à faire des sacrifices notables dans le but de profiter d'une occasion aussi rare de s'enrichir d'objets provenant des pays que parcourra la Légation et spécialement du Japon. La plupart d'entre eux possèdent déjà, en vue de telles acquisitions, des fonds qu'ils emploieront sans doute volontiers dans cette circonstance.

On estime donc que si le Bureau de la Société helvétique des sciences naturelles voulait s'adresser aux Sociétés cantonales, il ne lui serait pas difficile de trouver par leur intermédiaire soit des personnes convenables pour un tel voyage et disposées à l'entreprendre, soit les fonds nécessaires pour les équiper.

Le moyen le plus simple de réaliser ces derniers serait peut-être une souscription d'actions. Il suffirait de 800 actions de 50 fr. chacune pour couvrir les frais de deux délégués. Au retour, les collec-

tions que l'on rapporterait pourraient être réparties entre les cantons ou leurs musées au prorata de la souscription.

Veillez, Messieurs, avoir l'obligeance d'examiner encore cette affaire et de communiquer au plus vite vos décisions au Département soussigné qui prendrait ses mesures en conséquence.

Agréez, Messieurs, les assurances de notre considération très distinguée.

Le chef du Département,
F. FREY-HÉROSÉE.

Lausanne, le 11 octobre 1861.

A l'Administration du musée d'histoire naturelle de....*

(Genève, Berne, Neuchâtel, Bâle, Zurich et Lausanne)

Messieurs,

Vous avez sans doute appris que le Département fédéral du commerce et des péages s'est adressé à la Société helvétique des sciences naturelles, réunie à Lausanne le 20-22 août écoulé, pour l'engager à prendre l'initiative d'une participation des sciences et des arts à l'expédition suisse au Japon. La Société avait entr'autres à s'occuper de l'indication au Département fédéral, des savants aptes à remplir cette mission et des moyens de les mettre en mesure de l'accomplir fructueusement.

Quant au premier point, elle a répondu au Département fédéral qu'elle se trouvait fort embarrassée pour faire une indication des personnes disposées à entreprendre pareil voyage, et qu'il fallait de préférence recourir à la voie des journaux pour les engager à se présenter elles-mêmes. — Pour le second, son embarras était plus grand encore, vu l'impossibilité pour elle de faire les fonds néces-

* Copie de cette circulaire a été adressée au Département fédéral.

saires — 12 à 14,000 fr. par personne et par an — ou de les procurer d'une autre façon.

Dans une seconde lettre, en date du 6 septembre, le Département fédéral revient à la charge auprès du Bureau de la Société helvétique, en donnant de nouveaux développements à ses propositions. Il pense que nos musées suisses seraient disposés à faire des sacrifices dans le but de profiter de l'occasion qui se présente et qu'ils le feraient d'autant plus volontiers que les objets rapportés seraient répartis entre les souscripteurs au prorata de leurs avances. Il estime encore que 800 actions à 50 fr. chaque suffiraient, par exemple, pour couvrir les frais de voyage de deux explorateurs. Il termine en recommandant cette affaire au Bureau de la Société helvétique des sciences naturelles, dans l'espoir qu'il s'adressera de son côté aux cantons qui possèdent des musées d'histoire naturelle ou d'objets d'art, et les engagera à prendre une part active à la mission japonaise.

Pour répondre à la confiance du Département fédéral du commerce et des péages, nous avons l'honneur de vous prier de sa part :

1° De bien vouloir indiquer aux soussignés si vous connaissez parmi vos relations scientifiques quelque savant collecteur, suisse, qui voulût accepter la mission qui est offerte : si vous l'estimez capable de la remplir et quels sont ses titres de capacité. Un médecin qui se serait occupé spécialement d'histoire naturelle serait peut-être l'homme le mieux qualifié dans ce cas.

2° De lui dire pour quelle somme, soit en actions de 50 fr., soit autrement, l'Administration de votre musée est disposée à s'intéresser à l'entreprise.

3° De lui faire connaître les particuliers ou les établissements qui, autour de vous, auraient l'intention de joindre leurs contributions aux nôtres dans l'espoir de jouir des mêmes avantages. Veuillez nous indiquer alors la valeur de leurs souscriptions.

4° De le renseigner enfin sur les objets scientifiques ou artistiques — collections diverses, ouvrages de luxe, etc. — qui pourraient être offerts au Département en lieu et place de contributions pécuniaires et à titre d'échange contre des objets du Japon. La valeur des objets devrait être indiquée.

Veillez, s'il vous plaît, nous honorer d'une réponse aussi prompte que possible, puisque le Département fédéral attend avec impatience le résultat de vos recherches et de vos délibérations.

Agrérez l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Bureau de la Société suisse des sciences naturelles :

Le Président pour 1861,

J. DELAHARPE.

Le Secrétaire,

L. DUFOUR, prof.

La Commission du musée d'histoire naturelle de Berne

au Bureau de la Société helvétique des sciences naturelles, à Lausanne.

Messieurs,

Par votre circulaire du 11 octobre, vous nous donnez connaissance des propositions qui vous ont été adressées de la part du Département fédéral du commerce et des péages par rapport à une participation scientifique à l'expédition suisse au Japon. Vous nous avez posé sur ce sujet différentes questions que la Commission du musée d'histoire naturelle de notre ville vient de traiter dans sa séance du 18 octobre, et nous nous empressons de vous faire part des décisions qui ont été prises à ce sujet.

La Commission est portée à croire que le moment actuel ne serait guère favorable à une exploitation scientifique au Japon. Le peu de succès de l'expédition prussienne et le traitement de l'ambassade anglaise ne laissent guère espérer que des naturalistes suisses trouveraient un meilleur accueil et la liberté d'action nécessaire à leurs travaux. Sous ces auspices, nous ne croyons pas qu'aucun de nos compatriotes, jouissant d'une confiance méritée, se trouve disposé à se présenter, et, de notre côté, nous n'oserions les encourager à se mettre en avant pour prendre part à cette expédition. Quant à la

somme nécessaire ou un nombre d'actions quelconque, la Direction de notre musée se verrait obligée de recourir soit aux Autorités supérieures, soit au public; mais elle ne croit pas que cette démarche puisse espérer un accueil favorable si l'on ne pouvait présenter en même temps les noms des *naturalistes chargés* de la mission.

D'après ces considérations, il nous semble que l'on ferait mieux d'attendre le résultat de ce premier essai de notre Gouvernement fédéral d'ouvrir des communications avec ces régions lointaines et de remettre à une époque plus propice le projet d'une exploitation scientifique au profit des collections suisses.

Regrettant vivement d'être forcés à ne vous donner que des réponses négatives, nous vous prions d'agréer les assurances empressées de notre parfaite considération.

Le Président de la Commission du musée d'histoire naturelle,

C. DE FISCHER-OOSTER.

Le Secrétaire,

B. STUDER, pharmacien.

Berne, le 25 octobre 1861.

Zurich, le 3 novembre 1861.

L'Administration du musée d'histoire naturelle de Zurich

au Bureau de la Société helvétique des sciences naturelles, à Lausanne.

Messieurs,

Nous avons reçu en son temps la lettre que vous avez bien voulu nous adresser, en date du 11 octobre, et, si nous avons tardé jusqu'à présent à vous répondre, c'est qu'il a été impossible de réunir plus tôt les directeurs des diverses collections qui composent notre musée.

La question de savoir si et de quelle manière la mission au Japon qui se prépare, pouvait être utilisée par nos musées suisses nous a

beaucoup occupés, sans qu'il nous ait été possible de la résoudre d'une manière satisfaisante. Nous regrettons que le plan du Département fédéral du commerce et des péages, de former une société par actions dans le but de se procurer les moyens pécuniaires pour joindre à la mission un ou deux savants, qui exploreraient le pays dans l'intérêt des sciences et des arts, nous regrettons, disons-nous, que ce plan soit tracé d'une manière si vague qu'il sera bien difficile de se procurer sur ces bases un nombre suffisant d'actions. Si nous comprenons bien votre lettre, les 800 actions à 50 francs dont il est question seraient destinées à couvrir les frais de voyage de la commission scientifique; mais alors il ne resterait aucune somme disponible pour l'achat des différents objets que l'on désire se procurer, et, si nos explorateurs ne doivent pas revenir avec les mains vides, il faut absolument qu'ils puissent faire des achats. C'est un point sur lequel nous reviendrons plus tard; ici nous nous bornons à en faire mention, parce que, à notre avis, les quarante mille francs que l'on voudrait réunir ne suffiraient pas pour atteindre le but que l'on se propose.

Abstraction faite des nombreuses expériences qui ont prouvé que les frais de ces entreprises sur actions sont toujours hors de toute proportion avec les résultats obtenus, notre musée se trouve empêché, par un motif bien simple, de prendre lui-même des actions. Il ne possède aucun fonds que son administration pourrait employer ainsi, et les crédits alloués aux directeurs des diverses collections sont à peine suffisants pour les dépenses ordinaires, et ne permettent pas non plus d'en placer une partie en actions.

Il se pourrait que le Conseil de l'Ecole polytechnique se décidât à s'intéresser dans l'entreprise qui se prépare, avec une certaine somme prise sur les fonds qui resteraient à sa disposition sur l'exercice de l'année courante; mais, vu qu'il ne lui a été alloué aucun crédit pour un but semblable, il est à craindre que sa contribution ne soit bien mince. Nous nous adresserions aussi au gouvernement de notre canton pour le décider également à seconder les intentions bienveillantes du Département fédéral du commerce et des péages; en attendant, avant de pouvoir faire des démarches auprès de ces

autorités, il faudrait être en mesure de leur soumettre un plan beaucoup plus précis et détaillé.

Nous ne connaissons point d'établissements privés qui seraient dans le cas de prendre des actions; par contre, il serait peut-être possible de trouver quelques particuliers disposés à faire un sacrifice pour assurer à leur ville natale une certaine part des objets rapportés par la mission; mais à ceux-là aussi nous devrions pouvoir dire un peu davantage sur les droits qu'ils acquerraient, sur le mode de répartition.

Vous nous demandez de vous renseigner sur les objets scientifiques ou artistiques, collections diverses, ouvrages de luxe, etc., qui pourraient être offerts au Département fédéral en lieu et place de contributions pécuniaires et à titre d'échange contre des objets du Japon. Nous regrettons bien de nous trouver dans l'impossibilité de vous procurer là-dessus des données quelconques; les objets d'échange contre des produits japonais seront probablement fournis exclusivement par l'industrie suisse, et l'Administration de notre musée d'histoire naturelle ne peut en aucune manière s'aventurer sur ce terrain.

Il nous reste à répondre à votre question si nous connaissons quelque savant collecteur suisse qui voulût se rendre au Japon. Nous devons vous dire que nous ne savons personne à Zurich, ou dans nos environs, que nous pourrions vous proposer à cet effet, et, vu les rapports intimes qui existent entre Lausanne et Genève, vous êtes mieux à même que nous d'apprendre si peut-être M. Humbert, de cette dernière ville, qui a déjà fait un voyage scientifique à Ceylan, et qui possède à un haut degré toutes les qualités nécessaires pour remplir de la manière la plus honorable une pareille mission, se déciderait à s'en charger.

Permettez-nous de vous soumettre encore quelques considérations générales qui méritent peut-être de trouver leur place ici. Nous croyons d'abord que la Confédération, qui fait une part si large à l'industrie suisse en organisant, dans son intérêt, la mission au Japon, pourrait couronner son œuvre en faisant participer les sciences aux résultats de cette entreprise, et en venant à leur secours au

moyen de la somme qui devrait être réunie par actions et qui disparaîtrait presque à côté des frais généraux.

Il nous est impossible ensuite de ne pas exprimer ici avec une entière franchise un doute qui a surgi parmi nous sur l'opportunité générale de l'envoi d'un ou deux explorateurs dans le but de faire des collections zoologiques, botaniques et minéralogiques. Dans l'état actuel du Japon et des relations des puissances européennes avec ce pays, il est impossible de penser à des excursions dans l'intérieur. Notre mission ne dépassera pas, selon toute probabilité, les limites d'un ou de deux ports de mer, et encore est-il douteux si elle pourra circuler librement dans les villes qu'elle touchera. Comment nos savants s'y prendront-ils pour remplir leur but, pour explorer le pays ? Ils devront se contenter de réunir les animaux, les plantes, etc., que la mer pourra leur offrir, et, comme nous l'avons déjà fait observer plus haut, ils se verront forcés de s'adresser, pour le reste, aux marchands, soit indigènes, soit européens, qui ont leurs rapports avec l'intérieur du pays et qui font un commerce avec les objets scientifiques qui intéressent nos musées. Or ces mêmes marchands ont leurs dépôts à Londres, à Amsterdam, et l'on y trouverait à peu près tout ce que nos envoyés pourraient rapporter du Japon dans les circonstances actuelles, et certainement à infiniment meilleur marché.

Nous terminons, Messieurs, en exprimant notre conviction que si le Département fédéral du commerce et des péages veut donner suite à son idée de faire accompagner la mission au Japon par un ou deux savants collecteurs, et que si l'on veut recueillir la somme nécessaire pour couvrir d'abord les frais de voyage et faire ensuite des achats d'une certaine importance, il faut qu'un plan beaucoup plus détaillé puisse être soumis aux personnes et aux institutions publiques appelées d'abord à soutenir l'entreprise projetée. Si un pareil plan nous était communiqué, nous nous adresserions volontiers au Conseil de l'Ecole polytechnique et au Gouvernement du canton de Zurich pour les prier de se charger d'un certain nombre d'actions.

Nous tâcherions aussi de décider quelques particuliers à aider l'entreprise en signant de leur côté des actions semblables ; mais nous n'oserions pas compter sur l'entrée d'une forte somme, et nous re-

venons sur notre idée que la Confédération, qui, à si juste titre, ne recule pas devant une forte dépense pour le bien de notre industrie, devrait, ce nous semble, prendre également l'initiative dans le domaine des sciences.

En attendant, Messieurs, vos communications ultérieures, qui qui nous seront toujours bien intéressantes, nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de l'Administration du musée d'histoire naturelle :

Le Directeur de la collection zoologique,

HENRY DE MURALT-STOCKAR.

Lausanne, décembre 1861.

Au département fédéral du commerce et des péages.

Monsieur le Président,

En exécution des directions contenues dans votre honorée lettre du 6 septembre dernier, relative à la mission scientifique du Japon, et après nous être assurés de l'assentiment de collègues membres du Comité central de la Société helvétique des sciences naturelles, nous avons adressé, sous date du 11 octobre, aux Administrations des musées de Genève, Neuchâtel, Berne, Bâle, Zurich et Lausanne, une circulaire dont vous avez reçu copie. Dès lors nous avons dû attendre les réponses de ces diverses Administrations. Aujourd'hui deux mois sont écoulés et quatre réponses nous sont parvenues, celles de Zurich, de Berne, de Genève et de Lausanne. Nous ne vous adressons point un résumé de ces réponses. Les deux premières sont renfermées dans les deux lettres ci-jointes que vous préférerez probablement lire en entier. Celles des musées de Genève et de Lausanne nous ont été transmises verbalement et diffèrent peu des deux autres.

Le musée de Genève, tout en reconnaissant que les avances pécuniaires des cantons ou des particuliers dépasseraient de beaucoup les résultats scientifiques obtenus, eût été disposé à concourir à l'entreprise si les collecteurs choisis lui présentaient des garanties suffisantes. La question du personnel de la Légation restant en suspens, il n'ose se prononcer. Du reste, à Genève, personne n'est disposé à entreprendre pareille mission.

L'Administration vaudoise n'est, dit-elle, pas en mesure de faire des dépenses de ce genre, vu la minimité de ses ressources budgétaires. Elle est persuadée que les richesses d'histoire naturelle collectées ne compenseront jamais les sacrifices faits. Les objets de cette nature s'achètent à beaucoup meilleur marché à Londres, à Amsterdam ou ailleurs. Les articles d'art ou d'industrie ne lui offrent pas un intérêt suffisant pour motiver des avances dispendieuses.

A cela se bornent les renseignements que nous nous permettons de présenter au Département fédéral du commerce. Aucune proposition ne nous est parvenue au sujet des personnes réputées aptes à pareilles entreprises ou disposées à en accepter la responsabilité. Si des renseignements ultérieurs nous sont adressés, nous nous empresserons de les faire parvenir au Département.

Agréer, etc.



VOYAGE D'EXPLORATION DU PROF^r MUNZIGER

DANS L'INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE.

(Voir ci-devant, aux pages 22 et 28.)

Dans le courant de 1860 M. Munziger, professeur à Berne, annonça au Comité central de la Société helvétique des sciences naturelles que son frère, M. Werner Munziger, qui se trouve depuis plusieurs années dans le pays des Bogos (Afrique centrale), désirait prendre part à l'expédition scientifique qui, sous la direction de M. de Heuglin, se préparait à explorer les régions reculées à l'est de Bornou. Ce dernier voyageur, précédemment conseiller royal dans le Wurtemberg et les Etats autrichiens, consul de cette dernière nation dans l'Afrique centrale, à Chartum, est assez connu par les services qu'il a rendus à la science. Ces Messieurs devaient tout d'abord rechercher les traces du D^r Ed. Vogel, s'il vivait encore, ou tout au moins recueillir les papiers qu'il pouvait avoir laissés *, puis en même temps explorer un pays entièrement inconnu jusqu'ici.

Le Comité central estimait que M. W. Munziger était parfaitement qualifié pour pareille entreprise. Acclimaté dans ces régions par un long séjour au milieu de peuplades dont il connaissait les mœurs et le langage; connu par ses publications sur les mœurs et la civilisation des Bogos, personne mieux que lui ne pouvait se livrer à des travaux ethnographiques, géographiques et scientifiques. M. de Heugling donnait d'ailleurs son entier assentiment au projet de M. W. Munziger; il n'était pas douteux en outre que le comité directeur de Gotha n'en fit autant. Le Comité central de la Société suisse, d'accord avec le président de la Société, le D^r Lavizzari, s'adressa donc

* Des nouvelles récentes annoncent qu'il vit encore.

au Conseil fédéral, par sa lettre du 10 novembre 1860, lui demandant de s'intéresser à l'entreprise de notre compatriote. Ce Conseil recommanda à son tour cette demande au Conseil national qui accorda à la Société suisse une somme de 5000 francs que M. le professeur Munziger devait faire tenir à son frère, avec la condition expresse de l'appliquer, non point à soutenir l'expédition entière, mais M. W. Munziger seul. Ce dernier s'engageait en outre à recueillir des objets d'histoire naturelle destinés aux collections fédérales du Polytechnicum.

Nous n'avons reçu jusqu'ici aucune nouvelle de M. Munziger.

P.S. Le Comité central de la Société a sans doute dès lors reçu des nouvelles de l'expédition : nous en ignorons le contenu. (*Réd.*)

